



Communiqué de presse

5 juin 2019

Protection de l'estuaire de la Loire : Les associations de protection de la nature* demandent à relancer le projet de Réserve Naturelle Nationale

L'estuaire de la Loire est un espace complexe, lieu de multiples interfaces entre fleuve, océan, rives et bassin versant qui sont à l'origine d'une importante diversité biologique.

Cet estuaire, comme beaucoup d'autres en France et dans le monde, constitue aussi un espace stratégique pour les flux : c'est une porte et un nœud essentiel reliant le local au global, que ce soit pour les activités humaines (transports de marchandises) ou pour le rôle qu'il joue dans la migration et la reproduction des oiseaux ou des poissons. Aujourd'hui, parmi les outils qui permettent de renforcer véritablement la protection d'un site de grand intérêt écologique, la Réserve naturelle nationale est celui qui apporterait un maximum de garanties et permettrait de dégager de véritables moyens de gestion.

Hélas, cet avis n'est pas suffisamment partagé actuellement. Nos associations ont pu le constater lors de la reprise de la procédure de création de la RNN estuaire de la Loire, proposée initialement en 2008 par le Conseil Régional, relancée en 2010, puis suspendue en 2012 et à nouveau relancée par l'État de 2013 à 2015.

Alors que le ministre De Rugy a annoncé la poursuite de projets d'extension ou de création de réserves naturelles nationales en France, la grande absente est celle de l'estuaire de la Loire.

Pourtant, comme le précisait l'an dernier l'association Réserves Naturelles de France lors de son congrès annuel, « *Les réserves naturelles ne sont pas des espaces sous cloche* », nos associations souhaitent que la concertation soit relancée autour de ce projet.

Les enjeux autour de l'agriculture, le transport maritime, la chasse, le loisir et tourisme et la préservation de la richesse biologique méritent d'être partagées avec l'ensemble des usagers, il est important que chacun puissent s'approprier la connaissance au sujet des milieux naturels exceptionnels pour être en mesure de définir ensemble un projet de préservation de ce site emblématique qui mérite d'être mieux protégé en tant que trait d'union entre le lac de Grand Lieu et les marais guérandais et briérons.

* FNE Pays de la Loire, Bretagne Vivante et LPO Loire-Atlantique